

Appel à projets Paris Tous En Jeux 2021

Général

Faut-il s'enregistrer sur ParisAsso pour candidater ?

Quelles sont les pièces à fournir pour la demande dans ParisAsso ?

L'enregistrement sur ParisAsso est obligatoire pour déposer un dossier final ; la liste des pièces à fournir est inscrite dans le règlement de l'appel à projet.

Le numéro d'appel à projet obligatoire est : PTEJ2021

Quels sont les bénéficiaires des formations ?

Le dispositif doit s'adresser à un public composé de Parisien-ne-s, prioritairement habitant.e.s des quartiers populaires (quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers de veille active) et inscrit.e.s au service public de l'emploi. Il cible plus largement les publics éloignés de l'emploi : résidents des quartiers populaires, jeunes, femmes, personnes en seconde partie de carrière (45 ans et plus), personnes faiblement qualifiées, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, et bénéficiaires du RSA.

Les demandeurs d'emploi infra-bac sont-ils un public éligible ?

Oui, les formations proposées doivent s'adresser à des demandeurs d'emploi parisiens, vous pouvez spécifier vos publics prioritaires dans le dossier de candidature.

Localisation des actions

Les actions de formation devront impérativement avoir lieu sur Paris ou dans un territoire de la petite couronne.

Si elles ne sont pas situées sur Paris, elles doivent néanmoins cibler un public de Parisien-ne-s comme indiqué ci-dessus. Dans tous les cas les lieux de formation devront être facilement accessibles en transports en commun pour les bénéficiaires.

Le numéro de déclaration d'activité est-il obligatoire ?

Quel que soit le statut juridique de votre structure, il est obligatoire d'indiquer dans le dossier de candidature le numéro de déclaration d'activité, ou une preuve de sa demande.

La certification Qualiopi est-elle obligatoire ?

Non. L'état d'avancement du passage de la certification Qualiopi devra néanmoins être mentionné dans le dossier de candidature le cas échéant. En revanche, certains co-financeurs pourront vous la demander : la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 prévoit en effet cette obligation pour les organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, notamment les actions de formation, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (État, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts et Consignations, Région, OPCO, Agefiph ou CPIR), à partir du 1er janvier 2022.

Est-il possible de déposer différents parcours de formation ?

Oui, sur un même dossier ou plusieurs dossiers distincts vous pouvez déposer plusieurs parcours. Les contenus, moyens mis en œuvre et budgets devront être distincts. Chaque formation sera examinée de façon indépendante par le comité de sélection.

Dépôt des dossiers

Comment déposer le dossier ?

Le dossier de candidature devra être déposé sur ParisAsso le 8 juillet au plus tard. **Il est recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour le déposer.**

Au moment du dépôt en ligne, il faudra répondre comme suit aux questions suivantes :

Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ? :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Numéro d'appel à projets	PTEJ2021

L'envoi d'un pré-projet est conseillé afin d'échanger avec l'équipe sur [DAE-Paris Tous En jeux@paris.fr](mailto:DAE-Paris.Tous.En.jeux@paris.fr)

Dans quels délais le dossier sera-t-il traité ?

Des échanges avec les candidats pourront avoir lieu pendant la période d'instruction, le jury se tiendra en septembre et le Conseil de Paris visé est celui de décembre.

Le projet peut-il être co-porté par plusieurs structures ?

Un projet peut être déposé par un chef de file, et faire mention de porteurs associés, soit ayant déposé séparément une demande de subvention, soit en informant des conditions de partenariat (voir rubrique Financement et conditions de reversement de subventions).

Partenariats

Pôle Emploi est-il partie prenante de l'appel à projets Paris Tous En Jeux ?

Pôle Emploi est partenaire de l'appel à projets et participe à l'instruction et au comité de sélection des dossiers. Pôle Emploi contribue notamment à valider la complémentarité des candidatures à l'offre de formation de droit commun (Région, OPCO, Pôle Emploi).

Financement des projets

Quelles sont les types de projets que vous souhaitez financer ?

Les actions de formation visant l'insertion professionnelle dans les secteurs de la construction, de la restauration et de l'organisation.

Quel budget pour PTEJ 3 ?

En 2021, le budget de l'appel à projets est le suivant : 400 000€ en fonctionnement, et 450 000€ en investissement. Vous pouvez faire une demande de subvention en investissement et/ou en fonctionnement, ou uniquement une demande de labellisation sans financement.

Quelles sont les dépenses éligibles en investissement ?

Pour être éligibles, les demandes en investissement doivent être amortissables comptablement. Il peut s'agir de projets de financement de biens durables (équipement de locaux, achat de matériels dédiés spécifiquement à l'offre de formation) ou de projets d'ingénierie pédagogique à caractère durable. Les demandes seront obligatoirement accompagnées de devis, transmis en complément du dossier de candidature.

Existe-t-il un plafond de financement par projet ou le budget sera-t-il réparti en fonction du nombre de projets acceptés ?

Il n'y a pas de plafond de financement par projet. L'enveloppe globale sera répartie entre les projets retenus par le jury. Cependant, il est attendu des candidats qu'ils présentent des demandes de cofinancement significatives.

Les reconductions de formation financées lors des premières éditions seront-elles privilégiées ?

Les reconductions de formations financées des premières éditions sont possibles et seront examinées au même titre que les nouveaux projets déposés. Par ailleurs, les éléments de bilan fournis (intermédiaires ou finaux) feront l'objet d'une attention particulière avant d'envisager toute reconduction.

Quels sont les cofinancements éligibles ?

Le projet peut être cofinancé par des fonds publics ou privés, ou de l'autofinancement.

Le versement de la subvention se fait-il en une seule fois ?

Oui (date prévisionnelle : janvier 2022).

Est-il possible de reverser la subvention entre partenaires et de quelle manière ?

À titre exceptionnel dans le cadre de cet appel à projets, le reversement de subvention est autorisé entre le signataire de la convention (chef de file) et les partenaires du projet. Une convention de partenariat doit alors être déposée avec le projet, en précisant notamment les rôles de chacun et les conditions de reversement de la subvention.

Quel montant restera à la charge du bénéficiaire d'une formation ?

Après montage financier, les formations visent l'absence de reste à charge pour le bénéficiaire.

Un reste à charge symbolique est toléré et devra être mentionné dans le dossier de candidature.

Sélection des projets

Comment est constitué le comité de sélection ?

Le comité de sélection, qui se tiendra en septembre, sera présidé par des Elu·e·s de la Ville de Paris, et composé de représentants de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, de Pôle Emploi, ainsi que de personnalités qualifiées.

En cas de non sélection d'un projet sera-t-il possible d'obtenir des informations sur cette décision ?

Oui. Pour information, les propositions seront étudiées au regard des critères de sélection présentés pages 7 et 8 du règlement. Plus les réponses seront en adéquation avec ces critères, plus les projets auront des chances d'être retenus.

Évaluation des actions

Comment seront évaluées les actions retenues, sous quelle forme le suivi sera-t-il effectué ?

Les actions seront suivies par l'équipe Paris Tous En Jeux de la DAE, au moyen de contacts réguliers (les lauréats sont tenus d'informer régulièrement la DAE de la mise en œuvre de l'action) et de comités de pilotage ; des visites ou observations pourront avoir lieu, afin de s'assurer de la réalité des moyens mis en œuvre (outils, formateurs, locaux, etc.). De plus, un bilan final sera à

remplir et déposer sur ParisAsso dans les 6 mois suivants la fin de l'action. Ce bilan est composé de deux documents : un compte rendu financier (formulaire CERFA) et une grille Excel, fournis par la DAE. Cette grille comporte notamment des questions sur les suites de parcours des bénéficiaires de l'action, à + 3 mois et + 6 mois.

Communication

En quoi Paris Tous En Jeux est-il un label ?

La labellisation Paris Tous En Jeux est accordée aux dossiers sélectionnés : les conditions, avantages et contraintes seront précisées dans une annexe de la convention. Notamment, ce label permet de bénéficier d'une visibilité sur Paris.fr, auprès du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, de l'État et de ses représentants dont le Service Public de l'Emploi, du mouvement sportif, des entreprises concernées par l'organisation de Grands Évènements Sportifs Internationaux et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Des actions de recrutement spécifiques pourront être également être mises en œuvre. Le fait d'obtenir ce label n'autorise pas le lauréat à utiliser les logos et symboles des Jeux Olympiques.

Envisagez-vous une communication particulière pour promouvoir Paris Tous En Jeux ? Auprès des entreprises, du public, des prescripteurs ?

Paris Tous En Jeux a une page web dédiée accessible sur www.paris.fr, sur laquelle sera notamment publié un catalogue de présentation des formations lauréates.

Contact

Comment vous contacter ?

Les contacts se font essentiellement par mail, sur la boîte générique dédiée : DAE-ParisTousEnJeux@paris.fr.

Des rendez-vous téléphoniques avec l'équipe Paris Tous En Jeux sont également possibles sur demande pour échanger sur les dossiers.